

Règlement course de caisses à savon

Nous limitons le nombre d'inscription des caisses à savon à 14, avec plusieurs conducteurs possibles.

La course :

En partenariat avec le CMJ, la municipalité vous propose le 28 septembre 2025 de 10h30 à 18h un parcours pour tous les âges. Les participants doivent construire leur propre caisse à savon (monoplace ou biplaces) avec laquelle ils descendront la piste. Un déguisement est fortement recommandé. L'ordre de passage se définira par un tirage au sort au début de la journée.

Le départ de la course se fera sur le dernier tronçon de l'ancienne route de Trans (sous le croisement de la route Anthony Di Pietro) pour arriver devant la place Paul Simon. Le parcours de 400m comprend une pente de 4%.

Inscription :

Pour vous inscrire, merci de nous remettre par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie des Arcs sur Argens, Service Sport et Animation, place Général de Gaulle 83460 Les Arcs sur Argens, ou directement à l'accueil de l'hôtel de ville :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli par participant
- 5€ par chèque (espèces uniquement à l'accueil) par participant. Les sommes récoltées seront reversées au profit du Téléthon en complément des autres actions de décembre.
- Une autorisation parentale signée pour les mineurs
- Les participants mineurs seront sous la responsabilité de leurs représentants légaux ou d'un majeur responsable.

- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Le règlement intérieur de la course signé
- Un chèque de caution de 30€ à l'ordre du trésor public (voir article annulation)

Conception de la caisse à savon :

La caisse à savon est un véhicule automobile dépourvu de moteur et de pédales, doté de trois ou quatre roues (toute autre configuration est interdite), qui se dirige par l'utilisation d'un volant ou d'un guidon. Il est obligatoire d'avoir un système de freinage sur au moins deux roues (pas de frein avec planche en bois). Les freins devront directement agir sur les roues et non pas toucher le sol. Il est interdit d'avoir des angles saillants ou coupants. Le conducteur doit être en mesure de contrôler la conduite du véhicule. La réalisation de la caisse à savon doit se faire de manière artisanale. Elle se déplace uniquement grâce à la force de la gravité. Elle est fabriquée en bois ou en métal, ou à partir d'objets récupérés. Les restrictions de construction sont réduites au minimum pour encourager l'imagination et la créativité des participants. Le centre de gravité de la caisse ne doit pas être supérieur à 30 cm du sol.

Dimensions :

Longueur max : 3 m
Largeur max : 1,80m
Hauteur max : 1,65m
Poids max : 150kg

Le Remorquage :

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires soit 2 anneaux de minimum 2.5 cm de diamètre sur l'avant et l'arrière de la caisse. Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long solide (1tonne), et muni à chaque extrémité de mousqueton (300Kg minimum). L'usage de câble métallique est interdit.

Numéros de course et comportement lors de la course :

Après validation par le jury, le dossard sera attribué. Chaque caisse doit aménager à l'avant un espace pour fixer le dossard (format A4 horizontal). Vous pourrez être éliminé durant la course sur décision officielle si la conduite ou le comportement ne correspondent pas à l'esprit même de la course de caisses à savon, ou si le véhicule est considéré comme non conforme lors de la compétition.

Equipement :

Il est obligatoire pour chaque coureur de porter un casque homologué (casque de vélo, moto, ski), des gants (type gants de moto), un pantalon et des chaussures fermées.

Il est fortement conseillé de porter des genouillères et coudières durant la descente de la piste.

Contrôle technique et contrôle de l'équipement :

Le dimanche 28 septembre entre 9h et 10h, chaque caisse à savon devra passer un contrôle technique obligatoire effectué par les organisateurs.

Seuls les véhicules jugés conformes, sûrs et solides seront autorisés à participer.

Une fois le véhicule validé, un agrément sera donné. Si la caisse à savon est considérée comme dangereuse (pour les participants ou les spectateurs), elle sera refusée.

Des contrôles peuvent être effectués à tout moment de la journée, notamment si des modifications sont faites sur le véhicule après le premier contrôle officiel.

Toutes les décisions prises par les commissaires techniques sont définitives et sans appel.

Lors du contrôle technique, le pilote et le copilote doivent aussi présenter leur équipement :

Un casque par coureur, des gants, une tenue adaptée (pantalon et chaussures fermées), ainsi que deux sangles (câble métallique interdit) et deux mousquetons (pouvant supporter jusqu'à 300kg chacun).

Responsabilité :

La participation à la course de caisses à savon se fera sous l'entière responsabilité des coureurs. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement, elle doit être couverte par sa propre assurance en responsabilité civile. Il est recommandé de posséder une

assurance individuelle accident qui couvre le compétiteur pour ses propres blessures, incapacité de travail...

Une copie de l'assurance sera fournie lors de l'inscription (présentation obligatoire pour chaque participant).

L'organisation est couverte par une assurance en responsabilité civile.

Annulation :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course de caisses à savon pour toutes raisons qu'il jugera opportun (conditions climatiques, sécurité...).

Les participants sont tenus d'informer le service sport et animation de leur désistement avant le vendredi 19 septembre au-delà le chèque de caution ne sera pas rendu.

Récompenses :

A l'issue de la course plusieurs récompenses seront remises pour :

- L'originalité de la caisse à savon
- L'originalité du déguisement et de la chorégraphie du show (la mise en scène présentée sur la ligne d'arrivée).
- La vitesse et la fiabilité de la caisse

Divers lots seront à gagner.

BON POUR ACCORD, NOM ET SIGNATURE :